

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20161014-D_2016_10_6_6-D
Reçu le 21/10/2016
16440- MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_10_6

L'an deux mille seize, le vendredi 14 octobre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur C ARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 23

**Objet : Détermination des taux
de promotion pour les
avancements de grade**

Pouvoirs :

Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'assemblée a voté favorablement, le vendredi 10 juin, pour la création d'un poste de puéricultrice hors classe suite à un avancement de grade.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Il convient désormais de déterminer un taux de promotion applicable aux avancements de grade.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 35, concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux;

Vu la délibération N° D_2016_7_5 du 10 juin 2016 portant création d'un poste de puéricultrice hors classe pour le multi-accueil familial;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 septembre 2016;

Considérant que conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade;

Considérant qu'il convient d'ajouter un cadre d'emploi pour permettre de concilier l'organisation des services de la collectivité avec les perspectives de carrière des agents;

AR PREFECTURE
016-211602362-20161014-D_20161016 DE
Reçu le 21/10/2016

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DECIDE de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la
collectivité comme suit : Puéricultrice hors classe : 100 % ;
- DIT que les crédits relevant de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice
2016.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 21 OCT, 2016

Le Maire,

Michel CARTERET.

